parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

CHARLES PEGUY PARIS

parcoursup.fr

SOMMAIRE

> Les objectifs et le calendrier 2020

> Etape 1 de septembre au 22 janvier : La phase d'information

> Etape 2 – 22 janvier > 2 avril 2020: inscription, formulation des vœux et finalisation du dossier sur Parcoursup

> Etape 3 – 19 mai > 17 juillet 2020 : phase d'admission

PARCOURSUP : LES OBJECTIFS

> **Améliorer la réussite des étudiants dans le supérieur**

> **Favoriser la mobilité sociale et géographique**

> **Renforcer l'accompagnement à l'orientation**

OBJECTIF : FOCUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT A L'ORIENTATION

> **2 professeurs principaux de terminale assurent un suivi personnalisé**

> **Des heures d'accompagnement personnalisé et de vie de classe consacrées à l'orientation intégrées à l'emploi du temps des élèves**

> **La fiche dialogue et le rôle renforcé du conseil de classe**

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Le calendrier 2020 en trois étapes

1
Novembre 2019 > Janvier 2020
Je m'informe
& découvre les formations

2
22 Janvier > 12 mars 2020
Je formule mes vœux
Jusqu'au 2 avril
Je finalise mon dossier

3
19 Mai > 17 Juillet 2020
Je reçois les réponses
des formations & je décide

Nov. | Déc. | Janvier 2020 | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept.

Jeudi 12 mars :
Dernier jour pour formuler
mes voeux

ETAPE 1 : DECOUVERTE DES FORMATIONS

septembre 2019 - 20 décembre 2019 - 22 janvier 2020

JE M'INFORME SUR LES FORMATIONS

Un site dédié à l'orientation :

terminale2019-2020.fr

- **Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur**
- **Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues**
- **Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle**
- **Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées** (STAPS, Droit, Psychologie, PASS…) et **les opportunités des filières d'avenir**
- **Échanger** par chat, mail ou téléphone avec des conseillers

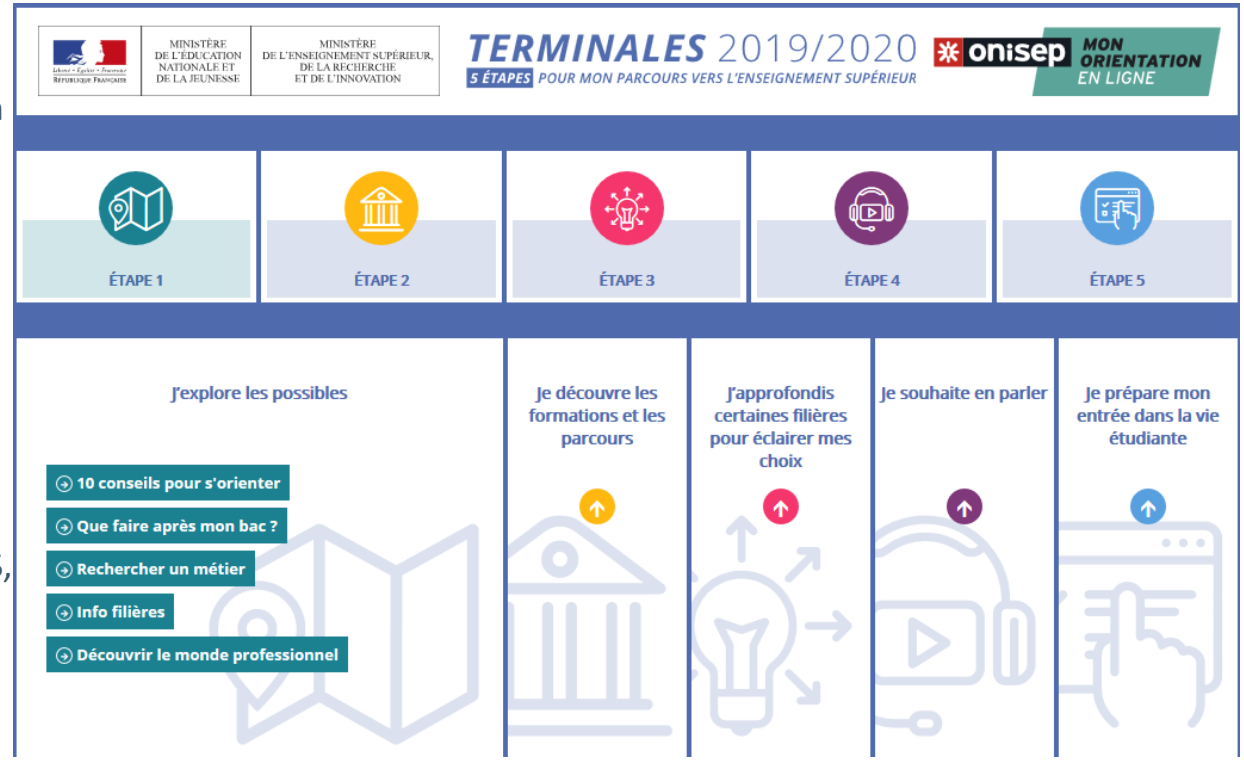

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

C'est quoi ? Calendrier Les formations Questions fréquentes Contact

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER
Découverte des formations

22 JANVIER - 14 MARS INCLUS
Inscription et formulation des vœux

15 MARS - 3 AVRIL INCLUS
Confirmation des vœux

15 MAI - 19 JUILLET
Phase d'admission

Depuis le 20 décembre

Je m'informe et je consulte l'offre de formation

Je m'informe sur les filières, les formations et leurs débouchés sur Terminales2018-2019.fr

Visiter le site

Je parle de mon projet d'orientation avec mon professeur principal. Je participe aux salons de l'orientation dans ma région

Je consulte l'offre de formation complète sur Parcoursup

Près de 14 000 formations avec l'organisation des enseignements, les attendus et les critères d'examen des dossiers

Chercher une formation

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Les sites publics

education.gouv.fr
enseignementsup-recherche.gouv.fr
etudiant.gouv.fr
gouvernement.fr
legifrance.gouv.fr
service-public.fr
data.gouv.fr

Nous connaître

Plan du site
Mentions légales
Accessibilité
Contact

RECHERCHER DES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

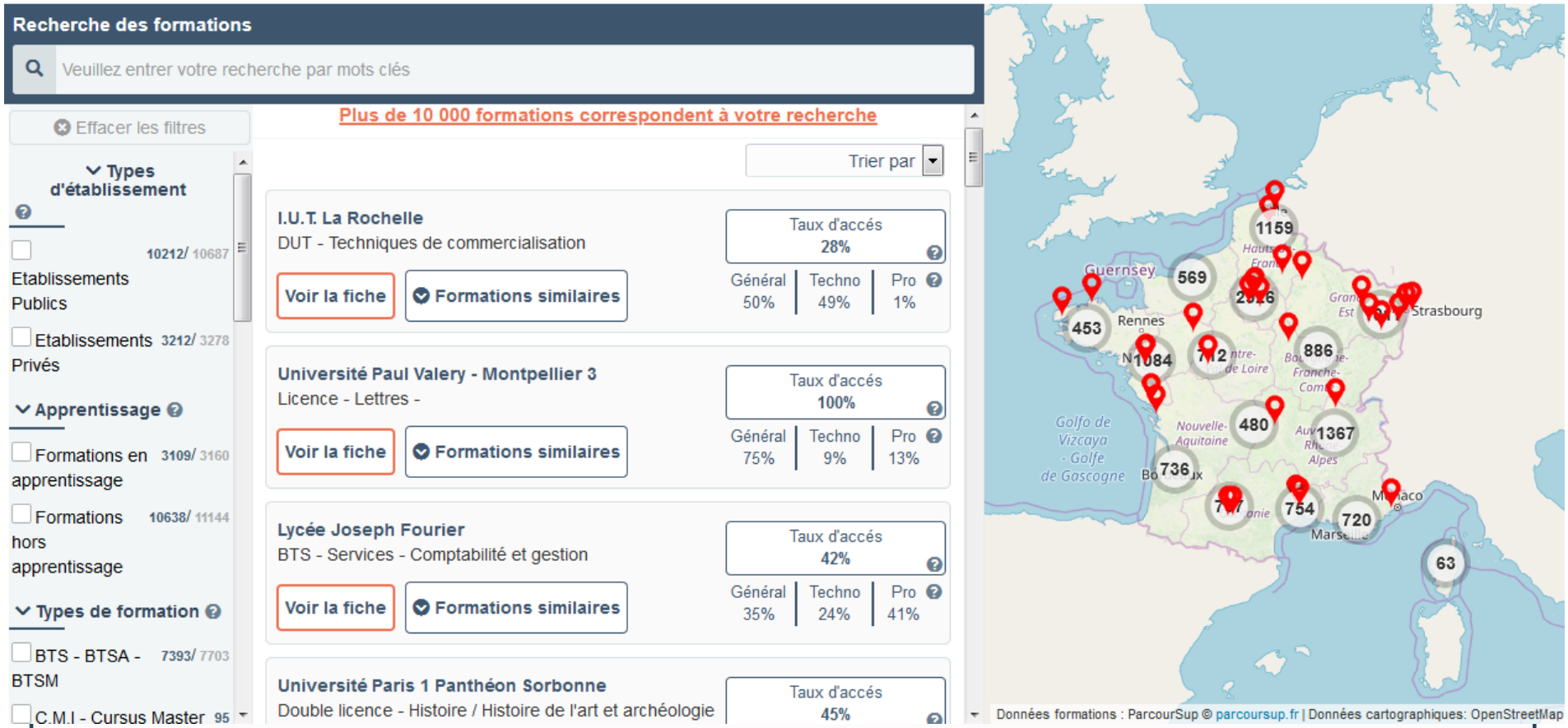

DES INFORMATIONS POUR CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

> Une plateforme pour **mieux connaître le contenu** des formations disponibles,

> Une plateforme qui indique les **attendus** pour réussir dans chaque formation et les **critères d'examen des vœux,**

> Une plateforme pour **identifier ses chances de réussite** et d'insertion professionnelle.

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

Attendus, critères généraux d'examen des vœux, nombre de places, taux d'accès par voie (générale, technologique), taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation… ces données sont essentielles

- **à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix**
- **à discuter avec l'équipe en charge de l'orientation**

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

> Exemple d'attendus de réussite pour la licence mention Droit (extrait)

Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement rigoureux

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires sont souvent essentielles (la « plaidoirie »), et où les qualités rédactionnelles sont toujours fondamentales (rédaction de courriers, de consultations, de conclusions, d'actes juridiques, etc.).

Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l'université), et à raisonner sur des concepts.

La formation en Licence de droit requiert une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, d'une maîtrise des activités dites « de réception », en particulier de la capacité du candidat à « comprendre » des textes complexes, ces activités étant à la base de la discipline juridique (compréhension de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine). La formation en Licence de droit requiert l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspectives et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique. A l'université, les exercices donnés aux étudiants en travaux dirigés et aux examens consistent notamment en la rédaction de fiches d'arrêt, de notes de synthèses, de commentaires de textes, de cas pratiques et de dissertations.(…)

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

> Exemple d'attendus de réussite pour la licence mention Humanités

Savoir mobiliser des compétences en expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement : des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature ainsi que de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir analyser, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B) : la Licence Humanités comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes, la maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

Etre intéressé par la démarche scientifique : une capacités à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

Etre intéressé par la démarche scientifique : une capacités à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

Faire preuve de curiosité intellectuelle (plus particulièrement pour les sciences humaines): la Licence Humanités a pour objet l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa diversité et sa complexité.

Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler en équipe : une capacité à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence Humanités laisse une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

> Exemples d'attendus de réussite pour la filière PASS

Disposer de très bonnes connaissances et compétences scientifiques : Ces connaissances et compétences visent notamment à attester d'une capacité à analyser, poser une problématique et mener un raisonnement, capacités d'abstraction, de logique et de modélisation, d'une très bonne maîtrise des compétences classiques et expérimentales attendues en Physique, Chimie, SVT, mathématiques, à la fin de la classe de Terminale.

Disposer de très bonnes connaissances et compétences méthodologiques et comportementales : Ces connaissances et compétences visent notamment à attester d'une capacité d'apprentissage (curiosité, capacité à organiser et à conduire ses apprentissages) et d'une capacité à fournir une très importante quantité de travail personnel (être capable de le programmer et de s'y tenir dans la durée).

Disposer de très bonnes compétences en communication: Ces compétences visent notamment à attester d'une capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée, d'une capacité à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et capacité souhaitée à l'écrire et à la parler à un bon niveau.

Disposer de qualités d'engagement importantes compte tenu de la difficulté de la PASS et des filières qui en sont issues.

Disposer de qualités humaines d'empathie, de bienveillance et d'écoute est essentiel dans toutes les filières ouvrant aux métiers de la santé.

ETAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX

22 janvier > *12 mars* > 2 avril 2020

S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

Du 22 janvier au 12 mars

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

> Une **adresse électronique valide**

> **L'INE** (identifiant national élève)

Important *: renseigner le numéro de portable du candidat pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les* ***parents ou tuteurs légaux*** *peuvent également renseigner leur numéro de téléphone pour recevoir les alertes Parcoursup.*

Des questions ? Besoin d'assistance pour s'inscrire ?

- **Numéro vert : 0 800 400 070**
- **Messagerie contact depuis son dossier**
- **Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr**

FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier au 12 mars inclus

Des vœux formulés sans contrainte par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion personnelle, accompagné par l'équipe pédagogique et éducative :

> Un vœux est **un choix pour une formation** dans un établissement d'enseignement supérieur.

> **Jusqu'à 10 vœux** pour des formations sous statut d'étudiant, **10 vœux** sous statut d'apprenti.

> Pour des **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS…) et **non sélectives** (licences, PASS) dans leur **académie ou en dehors**.

> **Des vœux motivés et non classés :** sans autocensure ni stratégie.

FORMULER DES VŒUX MULTIPLES

Du 22 janvier au 12 mars inclus

Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des vœux multiples pour certaines formations :

> Un vœu multiple est un **regroupement de formations similaires** proposées dans différents établissements ou sites en vue de faire l'objet d'un même vœu et d'élargir les possibilités de choix des candidats.

> Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à **un établissement** donné.

> Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles.

> **Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble des vœux multiples.

CESURE : MODE D'EMPLOI

> **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial…)

- La durée d'une césure : d'un semestre universitaire à une année universitaire
- demande de césure faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup en cochant la case « césure »
- l'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement** au moment de l'inscription administrative
- dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour connaitre les modalités pour déposer sa demande de césure
- la césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de ses bourses pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

ETAPE 2 SUITE: FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP ET CONFIRMATION

22 janvier > *12 mars* > 2 avril 2020

Rappel : impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 12 mars 2020

FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au 2 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

> **Compléter leur dossier pour chaque vœu :**
- saisie du projet de formation motivé
- document(s) à joindre via la plateforme pour certaines formations
- Saisie des rubriques : « activités et centres d'intérêt » et « Préférence et autres Projet »

> **Confirmer chacun leurs vœux**

Date limite de confirmation des vœux : 2 avril (inclus)

Si un vœu n'est pas confirmé après le 2 avril (23H59),
il ne sera pas examiné par la formation et considéré comme abandonné.

UNE RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Jusqu'au
2 avril inclus

> expérience d'encadrement ou d'animation

> engagement civique, associatif

> expériences professionnelles ou stages

> pratiques sportives et culturelles

RUBRIQUE « PRÉFÉRENCE ET AUTRES PROJETS»

Jusqu'au
2 avril inclus

Rubrique composée de 2 parties qui doivent obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- **Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier.**

- **Le candidat indique s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.**

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations.

QUESTIONNAIRES DROIT & SCIENCES :

Des questionnaires à remplir jusqu'au <u>2 avril 2020 inclus :</u>

> **Licence de Droit** ou l'une des 14 mentions de **Licences scientifiques**, que la licence fasse ou non partie d'un portail.

> Des questionnaires **obligatoires** mais dont les **résultats restent confidentiels.**

> Des questionnaires accessibles depuis la **fiche de formation** sur Parcoursup.

> **Une attestation à télécharger** pour finaliser son dossier.

L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

Du 12 mars au 2 avril inclus

> Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

> **2ème conseil de classe Parcoursup (entre le 16 et le 23 mars 2020)**

- pour chaque vœu saisi par l'élève sur parcoursup.fr : les professeurs formulent une appréciation et le chef d'établissement donne un avis sur une **fiche Avenir.**
- examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.

La fiche avenir : consultable par les élèves et leurs familles sur parcoursup.fr à partir du 19 mai 2020

Elle comprend :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du Conseil de Classe (sur le profil de l'élève)
- l'avis du chef d'établissement (cohérence du vœu / capacité à réussir dans la formation)

L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 7 avril au 11 mai

Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen par les établissements d'enseignement supérieur :

> la fiche Avenir transmise par le lycée

> les bulletins de 1ère et terminale et les notes aux épreuves anticipées du Bac

> le projet de formation motivé par l'élève ainsi que le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêts »

> les autres éléments éventuellement demandés par certaines formations

ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

19 mai – 17 juillet 2020

3

19 Mai → 17 Juillet 2020

Je reçois les réponses des formations & je décide

19 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

DU 29 JUIN AU 1er JUILLET

Point d'étape : si j'ai conservé des voeux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

8 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.

VENDREDI 17 JUILLET

Fin de la phase principale : dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

DU 25 JUIN AU 11 SEPTEMBRE

Phase complémentaire.

LE MODELE D'ADMISSION DE PARCOURSUP

Un modèle qui prend en compte le profil et le projet de chaque lycéen :

> Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, BTS, IUT, écoles…)

- La règle : l'admission se fait **sur dossier et, dans certains cas, par concours ou entretien**.

> Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PASS

- la règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université,** dans la limite des capacités d'accueil

QUELS OUTILS PENDANT CETTE PHASE D'ADMISSION?

> **Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :**

- **par sms et par mail dans sa messagerie personnelle**
- **par notification sur l'application Parcoursup**
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

> **L'application Parcoursup:**

- Permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- **Elle est téléchargeable** sur DISPONIBLE SUR Google play et Disponible dans l'App Store

Disponible le 19 MAI 2020

LES RÉPONSES DES FORMATIONS

Le 19 mai 2020, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, …) :

Réponse donnée au futur étudiant		Choix du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	→	**Il accepte la proposition ou y renonce**
ou		
En attente d'une place	→	**Il maintient le vœu en attente ou y renonce**
ou		
Non		

> Formation non sélective (licences, PASS) :

Réponse donnée au futur étudiant		Choix du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	→	**Il accepte la proposition ou y renonce**
ou		
OUI-SI (proposition d'admission)	→	**Il accepte la proposition ou y renonce**
ou		
En attente d'une place	→	**Il maintient le vœu en attente ou y renonce**

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de réussite personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/6)

> **le lycéen reçoit une proposition d'admission (oui/oui-si) :**
  > **il doit y répondre obligatoirement (accepter ou renoncer).**

> **si il a deux réponses positives ou plus :**
  > **il doit faire un choix et n'en garder qu'une seule.**

> **Le lycéen garde la possibilité de maintenir ses autres vœux en attente jusqu'au 17 juillet 2020:**
  > **doit indiquer obligatoirement à la plateforme si il maintient ou renonce à ses vœux en attente.**

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :**
  > **des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats renoncent à des propositions ou à des vœux.**

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective) :**
  > dès le 19 mai, il peut demander un accompagnement pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/6)

> **Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :**

- **Entre le 19 et le 23 mai 2020 inclus : 5 jours pour répondre (J+4)**
- **Le 24 mai 2020 : 4 jours pour répondre (J+3)**
- **À partir du 25 mai 2020 : 3 jours pour répondre (J+2)**

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat

L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE (3/6)

> Quand ?

A partir du 19 mai 2020

> Pour qui et pourquoi ?

Pour les candidats ayant des vœux en attente

Pour gagner en tranquillité : plus besoin de se connecter à la plateforme

A noter : le répondeur automatique est une option facultative.

> Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE EN TERMINALE (4/6)

> Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 19 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	19 mai : réponses des établissements	21 mai : réponses de Charlotte
CPGE « A »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 23 mai	Renonce
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient
Licence « C »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 23 mai	Renonce
CPGE « D »	NON	
Licence « E »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 23 mai	Renonce
DUT « F »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 23 mai	Accepte
DUT « G »	En attente d'une place	Maintient
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce

La procédure continue

Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F »

Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G »

Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E »

Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »

L'EXEMPLE DE CHARLOTTE EN TERMINALE (6/6)

> Le 24 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :

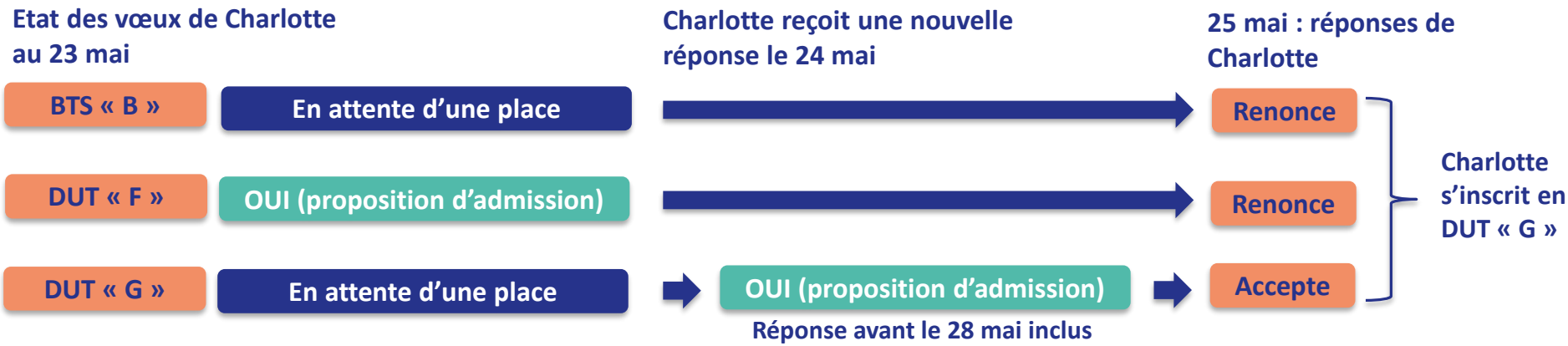

- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

UN POINT D'ETAPE OBLIGATOIRE

Nouveauté 2020

> Quand ?

Du 29 juin au 1er juillet

> Pour qui et pourquoi ?

Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)

A noter : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés. Il en est de même pour ceux qui ont activé l'option « répondeur automatique ».

Pour faire le point sur votre dossier

> Comment ?

Les candidats doivent se connecter et indiquer (avant le 1er juillet 23h59, heure de Paris) les vœux en attente qui les intéressent toujours

INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative :

- **Jusqu'au 17 juillet,** s'il a accepté **définitivement** la proposition d'admission **avant le 13 juillet**
- **Jusqu'au 25 août,** s'il a accepté et confirmé la proposition d'admission **entre le 13 juillet et le 23 août**
- Aux dates fixées par la formation s'il accepte définitivement une proposition après le 24 août 2020

Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement

- **Pour les formations « Hors Parcoursup » :** **télécharger obligatoirement** sur la plateforme une **attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.**

UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition :

> **Dès le 19 mai** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE, IFSI…) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée pour définir un nouveau projet d'orientation, en amont de la phase complémentaire ;**

> **Du 25 juin au 11 septembre** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles ;**

> **Après les résultats du bac (7 juillet 2020)**: les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, **solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur** (CAES) de leur académie, directement dans leur dossier Parcoursup.

DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

A partir du 22 janvier

> **Le numéro vert** : **0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :**

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

@Devenir Etudiant

LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15 janvier et le 15 mai

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement

- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

> Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Le calendrier 2020 en trois étapes

1
Novembre 2019 > Janvier 2020
Je m'informe
& découvre les formations

2
22 Janvier > 12 mars 2020
Je formule mes vœux
Jusqu'au 2 avril
Je finalise mon dossier

3
19 Mai > 17 Juillet 2020
Je reçois les réponses
des formations & je décide

Nov. | Déc. | Janvier 2020 | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept.

Jeudi 12 mars :
Dernier jour pour formuler
mes voeux

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

parcoursup.fr

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

etudiant.gouv.fr

@etudiantgouv

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ANNEXES POUR QUESTIONS

- La réforme des études de médecine
- Les vœux multiples
- Les vœux pour des formations en apprentissage
- La césure
- Questions sur le secteur géographique
- Questions sur les boursiers et places prioritaires pour les bacheliers technologiques

FOCUS SUR LES PARCOURS D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ (1/2)

Nouveauté 2020

L'objectif : la PACES disparaît et de nouveaux parcours d'accès aux études de santé sont mis en place pour diversifier les profils des étudiants et garantir des poursuites d'études et perspectives d'insertion variées

Trois principes :

> Possibilité d'accéder aux études de santé après une, deux ou trois années d'études à l'université ou de poursuivre vers un diplôme de licence

> Deux chances pour candidater aux études de santé tout au long de son parcours de 1er cycle

> Suppression du concours : les candidats sont évalués sur leurs résultats en licence

Deux parcours proposés sur Parcoursup cette année par les universités pour accéder aux études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou kinésithérapie :

> **Une licence avec option « accès santé » (L.AS)**

Exemple : licence de Droit, SVT, Gestion économie avec des enseignements supplémentaires liés à l'option santé

> **Un parcours spécifique « accès santé » (PASS) avec une option d'une autre discipline**

Exemple : PASS option Droit, PASS option biologie etc.

A savoir :

- **Tous les profils auront des formations adaptées pour candidater en santé : les profils scientifiques pourront choisir entre PASS et L.AS, les profils non scientifiques auront accès à un large panel de L.AS dans des domaines variés**
- **Les candidats ont les mêmes chances d'accéder aux études de santé via une L.AS ou un PASS**

FOCUS SUR LES PARCOURS D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ (2/2)

Nouveauté 2020

> **PASS ou L.AS : comment ça marche ?**

> **Comment choisir sur Parcoursup le parcours qui vous convient le mieux ?**

Consultez sur Parcoursup.fr :

→ **Des exemples**

→ **Une page d'information**

→ **Une FAQ complète**

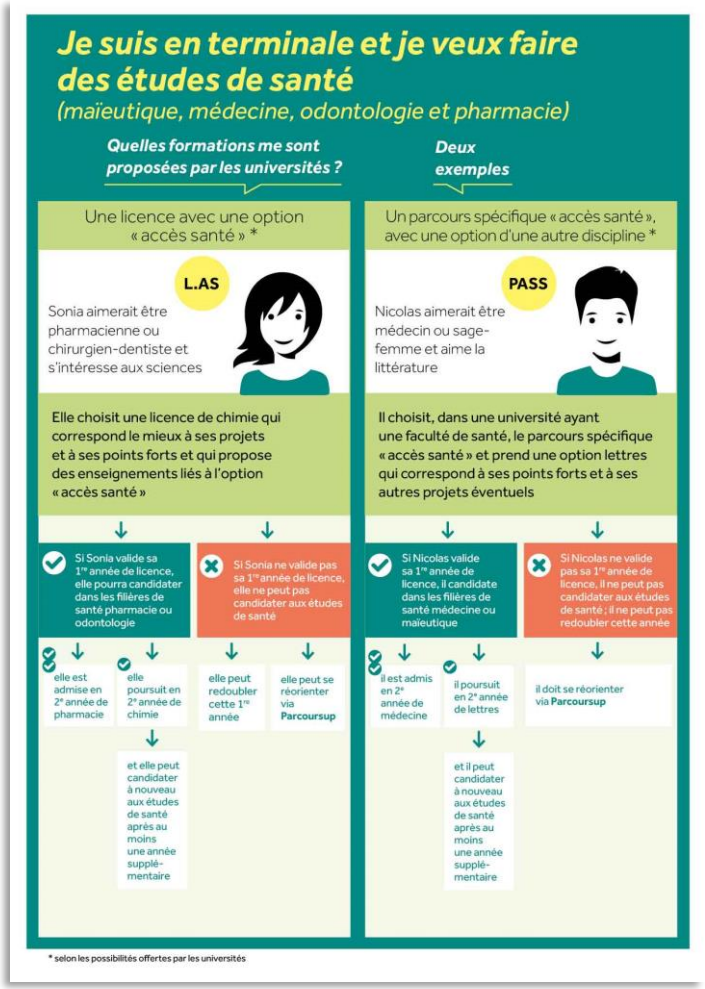

LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES VŒUX MULTIPLES (1/3)

BTS, DUT, classes prépa, DN MADE :

> ils sont regroupés par spécialité à l'échelle nationale

> chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu

> pour demander une spécialité de BTS, DUT, classe prépa ou DN MADE : vous formulez un vœu multiple et vous pouvez choisir jusqu'à 10 sous-vœux dans cette spécialité

> **Remarque** : la demande d'une classe prépa dans un même établissement avec ET sans internat compte pour un seul sous-vœu

Exemple : vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents
→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu et 7 sous-vœux

DCG (diplômes de comptabilité et de gestion) :

> ils sont regroupés à l'échelle nationale

> Chaque établissement proposant un DCG correspond à un sous-vœu

> Pour demander un DCG : vous formulez un vœu multiple et vous pouvez choisir jusqu'à 10 sous-vœux

A savoir : pour l'ensemble de ces formations, vous pouvez faire jusqu'à 20 sous-vœux pour l'ensemble des vœux multiples.

LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES VŒUX MULTIPLES (2/3)

Les IFSI (instituts de formation en soin infirmier) et les formations d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse (pour la plupart d'entre elles)

> Ils sont regroupés à l'échelle territoriale (au niveau de l'université)

> Un vœu multiple correspond à un regroupement d'établissements

> Pour demander un établissement : vous formulez un vœu multiple correspondant un regroupement d'établissements. Chaque établissement correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

> A savoir : vous pouvez formuler 5 vœux multiples maximum

Exemples :

- vous demandez **une formation au sein du regroupement d'IFSI** porté par l'Université Bretagne Sud qui comprend 3 instituts). Cette demande compte pour 1 vœu multiple. Vous choisissez au sein de ce regroupement les instituts que vous souhaitez parmi les 3 proposés.

- Vous demandez **une formation au sein du regroupement de formations d'orthophonie** de Nouvelle Aquitaine qui comprend 3 établissements. Cette demande compte pour 1 vœu multiple. Vous choisissez au sein de ce regroupement les établissements que vous souhaitez parmi les 3 proposés.

LES FORMATIONS CONCERNÉES PAR LES VŒUX MULTIPLES (3/3)

Les écoles d'ingénieurs / de commerce et de management qui sont regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun

> Pour demander ces écoles vous formulez un vœu multiple pour un concours. Chaque école correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

Le réseau des 7 Sciences Po/IEP qui sont regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun (Aix, Lille, Lyon, Rennes, St Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse)

> Pour demander ces IEP, vous formulez un vœu multiple pour le concours commun (constitué d'épreuves écrites). Chaque IEP correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

Les EFTS (établissements de formation en travail social) sont regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale

> Pour demander un EFTS, vous formulez un vœu multiple par DE. Chaque EFTS correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

Les parcours spécifiques « accès santé » en Ile-de-France sont regroupés à l'échelle régionale

> Pour demander un PASS en IDF, vous formulez un vœu multiple. Chacune des 7 UFR médicales de la région correspond à un sous-vœu et le nombre de sous-vœux est illimité.

PLUS DE FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

La plateforme Parcoursup offre en 2020 plus de possibilités de faire des vœux pour des formations en apprentissage :

> **L'apprentissage est une modalité de formation en alternance,** associant une formation pratique chez un employeur et une formation théorique dispensée dans un centre de formation d'apprentis (CFA). L'apprenti est à la fois salarié auprès d'un employeur et apprenti étudiant des métiers. Il est lié à l'employeur par un contrat d'apprentissage et perçoit une rémunération.

> **Pour trouver les formations en apprentissage sur Parcoursup,** il suffit d'aller dans le moteur de recherche de formations et de cocher le filtre « Formations en apprentissage » dans la catégorie « Apprentissage ». Les vœux en apprentissage apparaîtront dans le dossier du lycéen dans une liste distincte de celle des vœux formulés pour des formations sous statut d'étudiant.

> **Il est possible de formuler jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 vœux autorisés pour des formations sous statut d'étudiant.** Le lycéen ne classe pas ses vœux et peut demander des formations en apprentissage situées dans n'importe quelle académie

> **Comme pour les autres formations, la saisie des vœux pour des formations en apprentissage est possible à partir du 22 janvier 2020.** En revanche, les établissements qui proposent ces formations pouvant décider d'effectuer un recrutement au fil de l'eau et donc d'autoriser la saisie des vœux au-delà du 12 mars (dans certains cas jusqu'au 11 septembre 2020), la date-limite de saisie des vœux varie donc selon les choix des établissements. Les éventuelles extensions sont indiquées dans la fiche de présentation de la formation.

> **Pour plus d'informations, retrouver, dès le 22 janvier 2020, le tuto « Comment formuler ses vœux en apprentissage », sur parcoursup.fr.**

CESURE : MODE D'EMPLOI

> **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial…)

- La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
- la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
- l'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement** au moment de l'inscription administrative
- dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour connaitre les modalités pour déposer sa demande de césure
- la césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de ses bourses pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

UN MODÈLE D'ADMISSION JUSTE ET TRANSPARENT (1/3)

Qui encourage la mobilité géographique :

Pour les formations sélectives (BTS, DUT, IFSI, écoles…) :

> **La règle** : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. **Il n'y a pas de secteur géographique**

Pour les formations non-sélectives (licences, PACES) :

> **La règle** : les lycéens peuvent demander les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors

> Le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique **quand les formations sont très demandées** et ne peuvent accueillir tous les candidats ayant fait une demande : un pourcentage maximum de candidats hors secteur géographique sera fixé par le recteur. Ce pourcentage vise à faciliter l'accès des bacheliers qui le souhaitent aux formations proposées dans leur académie de résidence tout en permettant la mobilité géographique.

*En 2018, on a constaté une **augmentation de 9,5 %** du nombre de candidats ayant accepté une proposition pour une formation en dehors de leur académie de résidence*

Informations fournies au candidat sur Parcoursup lorsqu'il demande une licence :

> Quand les candidats ne résident pas dans le secteur géographique d'une licence, il est précisé qu'un nombre maximum de candidats hors secteur géographique pourra être fixé **si** la formation est très demandée,

> Il est conseillé à un candidat qui souhaiterait faire un vœu dans une licence très demandée située hors de son secteur de formuler un autre vœu pour la même mention de licence si elle est proposée dans son académie

UN MODÈLE D'ADMISSION JUSTE ET TRANSPARENT (2/3)

Qui favorise la mobilité sociale et endigue le phénomène de reproduction sociale :

> Des **places sont priorisées pour les élèves bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée** dans chaque formation, sélective et non sélective

En 2018 : + 21% de boursiers admis dans l'enseignement supérieur

Qui favorise l'accès des bacheliers professionnels et technologiques aux filières courtes :

> un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**

En 2018 : + 23% de bacheliers professionnels admis en STS

> un nombre de **places en DUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

En 2018 : + 19% de bacheliers technologiques admis en IUT